

Préservation de la qualité de l'eau Signature de la nouvelle charte pour un assainissement non collectif de qualité dans les Côtes d'Armor

Vendredi 19 avril à 11h, Claudy Lebreton, Président du Conseil général des Côtes d'Armor signera avec les organismes partenaires sur le territoire la nouvelle Charte pour un assainissement non collectif de qualité.

LA PRÉSERVATION DU CADRE VIE COMME PRIORITÉ DU DÉPARTEMENT

La première charte signée en 2005 par quelques organisations professionnelles locales et nationales est une des plus ancienne de France. Elle est une illustration de l'engagement du Département pour la préservation de la qualité de l'eau et de sa démarche concertée avec des partenaires locaux.

UNE NOUVELLE CHARTE EN 2013

La nouvelle charte prend en compte les deux nouveaux arrêtés relatifs à l'assainissement individuel du printemps dernier. Elle permettra aussi d'actualiser les engagements des partenaires et d'accueillir deux nouveaux signataires (FNAIM – CLCV)

LA CENTIÈME ENTREPRISE ADHÉRENTE

Cela sera aussi l'occasion de mettre à l'honneur la centième adhésion d'une entreprise costarmoricaine : la société Lorant TP de Plélo. Les adhérents répartis sur des listes selon des critères d'adhésion : bureaux d'étude, fournisseurs de granulats, installateurs et vidangeurs. Des partenaires qui interviennent à tous les niveaux pour des réalisations de qualité pour l'environnement.

Invitation presse

CHARTÉ POUR UN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DE QUALITÉ DANS LES CÔTES D'ARMOR

Vendredi 19 avril à 11h – Hôtel du Département – Salle des Pas Perdus

Présentation de la Charte

Signature de la Charte

Cocktail



Contact presse

Claudine PASQUIER

Tél. 02 96 62 63 28 – 06 85 35 27 60

Courriel. PASQUIERClaudine@cg22.fr

Retrouvez communiqués et dossiers de presse sur cotesdarmor.fr | Espace presse